

Le 30 novembre 1767 - Poivre au ministre. N°18. Classes

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/18

Manque de matelots, difficulté à recruter des lascars. Représentations des officiers de marine. Bureau des Classe, manque de personnel. Ardiбус, Gonet.

N°18. Classes

Monseigneur,

Le Mémoire du Roi servant d'instruction au commissaire de la marine chargé des classes, ordonne de renvoyer en France les équipages des flûtes de Sa Majesté et de les remplacer par des lascars.

Je n'ai trouvé dans cette île qu'environ 15 ou 20 vieux lascars qui ne navigant plus depuis plusieurs années, avaient oublié leur métier et n'étaient plus propres qu'à pêcher le long des côtes.

Dès les premiers jours de mon arrivée dans cette île, j'ai écrit à M. Law, gouverneur de Pondichéry, pour le prier de nous faire passer ici la plus grande quantité de lascars qu'il pourrait faire ramasser aux Indes pour le service du Roi dans ces îles.

Cette espèce d'homme utile a été si maltraitée ici dans tous les temps, que je doute fort qu'il soit possible à M. Law de nous en faire passer un nombre suffisant. Ceux qu'on avait envoyés ici autrefois y étaient payés en billets, tandis qu'on leur avait promis dans l'Inde qu'ils seraient payés en roupies d'argent ; on leur avait promis des rations en beurre, et cette denrée manquant très souvent ici ; on avait été forcé de leur manquer de parole ; on les avait retenus par force. Ces gens avaient écrit dans leur pays, et depuis longtemps il n'a pas été possible d'en faire venir d'autres, quelques tentatives qu'on ait faites pour cela.

Je ne sais si l'arrivée de l'administration royale dans cette île déterminera quelques lascars à venir y tenter fortune, je leur tiendrai certainement la parole que j'ai prié M. Law de leur donner.

J'ai commencé par bien traiter le peu de ces lascars que j'ai trouvé ici. Je leur ai offert la liberté de repasser dans leur pays quand ils le jugeraient à propos. Je les ai rendus entièrement libres. Je leur ai fait des avances de pirogues et de tous les agrès et ustensiles nécessaires à la pêche qu'ils font aujourd'hui pour leur compte, au lieu que ci-devant ils ne pêchaient que pour le gouvernement et les principaux employés de la Compagnie qui ne leur donnaient qu'un entretien très misérable aux frais de la Compagnie, et sous le prétexte de les employer à la pêche, pour le service de l'hôpital. Aujourd'hui ils gagnent honnêtement, ils ramassent de l'argent, ils écriront dans leur pays que les choses ont changé, et peut-être réussirons-nous à en faire venir de nouveaux.

D'un autre côté il est bon d'observer que la guerre dernière, c'est-à-dire celle qui s'est faite aux Indes tant entre les Européens qu'entre les naturels du pays, a considérablement diminué l'espèce des lascars. Ces matelots qui n'étaient pas employés par mer pendant la guerre, parce que le commerce était interrompu, se sont rendus soldats, et ont pris le métier le plus lucratif de ce pays.

D'un autre côté les Anglais qui par leurs derniers succès dans l'Inde possèdent un empire très riche sur les bords du Gange y ont établi un commerce et une navigation immense qui occupent presque tous les lascars des Indes, de sorte que l'espèce en est très rare chez les autres nations et surtout chez les Français.

J'ai donc été obligé, Monseigneur, de garder ici les équipages de *la Garonne*, du *Vigilant* et de *l'Etoile du matin*. Comme ces bâtiments sont employés pour le service du Roi à la navigation du Fort Dauphin et de l'île de Bourbon, il n'a pas même été possible de diminuer leurs équipages. La [les] rade du Fort Dauphin, et de l'île de Bourbon sont difficiles pour les appareillages, un bâtiment qui ne serait pas fort en équipage, y serait en risque évident par la violence des brises, et par les mers toujours très grosses dans ces parages. Sur les représentations qui m'ont été faites à ce sujet par les officiers et commandants de ces bâtiments, je leur ai laissé tous leurs équipages. M. Vauquelin se trouve même un peu faible en nombre de matelots, parce que le besoin du service a exigé qu'il donnât 14 hommes aux chefs de traite pour travailler aux salaisons de viande qui se font au Fort Dauphin. Le transport des bœufs exige encore beaucoup de monde pour les soigner

La flûte du Roi *la Garonne* ayant été désarmée à son arrivée ici, et ayant réarmé pour aller au Fort Dauphin à Madagascar, M. le Commandant a fait débarquer cinq officiers qui sont restés à terre pendant le premier voyage de la flûte suivant les ordres portés dans le Mémoire du Roi à ce sujet. Les officiers débarqués ont inutilement représenté qu'ils ne pouvaient guère vivre à terre au prix auquel étaient toutes les denrées, et malgré le supplément qui leur était accordé pour rester à terre. Ils ont représenté que les vues du gouvernement étant de leur faciliter les moyens d'acquérir des connaissances dans leur métier, ils en acquerraient plus en mer qu'à terre, et qu'il en coûterait moins au Roi.

M. le Commandant a été ferme, et la flûte *la Garonne* partant pour le Fort Dauphin a laissé ici cinq de ses officiers.

La corvette du Roi *le Vigilant* étant arrivée peu de temps après, j'ai pressé son désarmement et son réarmement pour l'envoyer sans délai à Bourbon prendre un chargement de blé qui nous manquait ici. M. le Commandant a signifié à M. de Trémigon les ordres du Roi pour le débarquement de la moitié de son état-major : mais sur les représentations de cet officier il a consenti que tout l'état-major suivit le sort du vaisseau, moitié comme faisant le service et l'autre moitié comme passagers.

La flûte *la Garonne* nous ayant très promptement apporté un chargement de bœufs, les officiers des vaisseaux ont représenté qu'il ne devait pas y avoir de différence de traitement entre eux et les officiers du *Vigilant*, M. Dumas a consenti à ce qu'ils s'embarquent tous, et sans délai la flûte a retourné à Madagascar. Il est certain que les officiers débarqués perdaient leur temps et coûtaient plus au Roi que s'ils avaient été à la mer. J'ai prié plusieurs fois M. le Commandant de les occuper à lever les plans et les fonds de la côte de cette île, ils s'y fussent employés avec zèle mais M. le Commandant a mieux aimé confier le soin de cette opération très importante à M. Seligny¹, ancien enseigne des vaisseaux de la Compagnie qui a la réputation d'être plus mécanicien qu'officier de mer. C'est un homme très propre à être employé au curage d'un port et à faire construire les machines propres à ce curage.

Quoique M. Dumas ait pris le parti de laisser naviguer tous les officiers, sans en débarquer aucun, comme il ne peut avoir eu d'autres vues que de les mettre à portée de s'instruire davantage, et que dans le fond 4 officiers suffiraient pour le service, je crois, Monseigneur, qu'il est juste que la dépense des autres soit supportée par la Caisse de la Marine.

Le Sr Ardibus, Commissaire de la Marine chargé du détail des classes n'étant point arrivé, j'ai prié M. Gonet de vouloir bien donner ses soins à cette partie, mais il m'a témoigné être dans l'état de corps et d'esprit à ne pouvoir remplir aucune fonction du service. A son refus j'ai nommé un employé pour tenir le bureau des classes par intérim, jusqu'à l'arrivée de M. Ardibus. Cet employé a travaillé autrefois dans le port de Brest en qualité d'écrivain de la Marine. Il n'y a point ici de gens de mer, les matelots qui sont sur les différents vaisseaux de cette colonie ne sont pas en nombre suffisant pour les armer. Les agents de la Compagnie mettent des noirs esclaves sur les vaisseaux qu'ils envoient à la traite de Madagascar pour suppléer au manque de matelots blancs.

Les vaisseaux particuliers manquent également de matelots, et n'ont ici aucune ressource pour en trouver. Les armements faits en France pour venir jouir ici de la liberté accordée pour le commerce des Indes ont été faits avec trop d'économie. Dernièrement un vaisseau du Sr Névé, armateur

¹ Jean-Pierre Guillaume de Seligny (1727-) Nommé en 1767 Major des milices nationales au quartier de la Rivière Noir. En 1783 : Commandant du même quartier. (Dossier aux A.N. Col E)

particulier, a été au moment de rester dans le port, faute de matelots, et il n'aurait pu partir sans le secours de 5 ou 6 soldats de la légion que M. Dumas lui a donnés pour matelots.

Les gens de mer anciennement débarqués ici sous l'administration de la Compagnie et provenant de ses vaisseaux se sont confondus dans la foule sans qu'on ait suivi leurs mouvements, ils ont changé de nom et il est très difficile de les reconnaître. Plusieurs se sont engagés dans la troupe de la Compagnie et ont passé aux Indes.

J'ai fait copier les extraits mortuaires de gens de mer décédés dans cette île depuis 10 ou 12 années. J'aurai l'honneur de vous adresser, Monseigneur, ces extraits lorsqu'ils seront achevés.

La flûte *l'Outarde* a fait une traversée de cinq mois pendant laquelle elle a perdu beaucoup d'hommes par le scorbut, elle a débarqué ici plus de 60 hommes atteints de ce mal qui a encore emporté quelques-uns à l'hôpital. Bien des gens attribuent cette maladie à l'usage nouveau que la Compagnie a établi dans ses vaisseaux, de donner aux matelots la ration en eau de vie au lieu de la donner en vin de Bordeaux, comme elle le pratiquait autrefois. Au reste les autres bâtiments de la Compagnie qui sont arrivés ici cette année, et qui ont eu des traversées plus courtes n'ont presque point perdu d'hommes.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France

Le 30 novembre 1767

* * *